

(N° 129.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 4 JUILLET 1865.

Rapport de la Commission des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département des Travaux publics des crédits spéciaux pour travaux d'utilité publique.

(Voir les Nos 224 et 245 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron DE WOELMONT, Président ; le Baron DE LABBEVILLE,
le Duc D'URSEL, et STIELLEMANS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Les crédits spéciaux complémentaires demandés pour travaux d'utilité publique montant ensemble à 449,000 francs, sont destinés à l'amélioration et l'achèvement de plusieurs voies navigables, indiquées dans le Projet de Loi ; l'Exposé des motifs à l'appui de ce Projet justifie parfaitement ces crédits. La Chambre des Représentants, dans sa séance du 30 juin dernier, sans discussion, et à l'unanimité de ses membres, les a alloués ; en conséquence, Votre Commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi qui vous est soumis.

Le Président,
BARON FERD. DE WOELMONT.

Le Rapporteur,
H. STIELLEMANS.